sncb

STUDENT ABONNEMENT

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1ère classe
- ⊙ 2ème classe
- ⊙ Combinable avec LETEC, De Lijn, STIB
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

Ton STUDENT ABONNEMENT est toujours émis à destination de ton établissement scolaire ou de ton lieu de stage.

Tu peux voyager de façon illimitée d'une gare* ou point d'arrêt* belge (points frontière* inclus) de ton choix à destination de la gare desservant ton établissement scolaire ou lieu de stage et vice versa.
Attention : sur l'Eurocity Direct (Bruxelles-Midi - Amsterdam-Midi), ton abonnement n'est pas valable pour un trajet en trafic intérieur (y compris un trajet jusqu'au point frontière d'Hazeldonck) et ne peut donc pas être combiné avec un ticket néerlandais sur le réseau néerlandais.

Si tu te rends à l'école (ou si tu suis un stage) à l'étranger, ton abonnement est valable jusqu'au point frontière* uniquement. Inversement, si ton école se trouve en Belgique, mais que tu séjournes à l'étranger, ton abonnement sera émis à partir du point frontière* jusqu'à la gare* de ton école.

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :
- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur sncb.be).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Hazeldonk-Grens.

Pas valable :
- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains évènements,…).

Cas particulier :

Lorsque tu séjournes dans **2 résidences différentes** (garde alternée) et que l'établissement scolaire ou lieu du stage se situe entre les 2 résidences (sur le trajet taxé), l'abonnement peut être établi au départ d'une résidence à destination de l'autre résidence. De ce fait, un abonnement est créé au lieu de 2.
par ex. : résidence 1: Ath **<->** école : Leuze **<->** résidence 2 : Tournai => libellé de l'abonnement : Ath - Tournai).

Dans le cas d'un abonnement **« via »**, la gare « via » peut être soit la gare de l'établissement de l'enseignement soit la gare d'une des 2 résidences
par ex. : résidence 1 : Zone Namur – résidence 2 : Jemeppe-sur-Sambre via l'établissement scolaire : Gembloux). Libellé de l'abonnement : Zone Namur – Jemeppe-Sur-Sambre via Gembloux.

Si ton STUDENT ABONNEMENT est combiné avec un transport régional* STIB, LETEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu peux l'utiliser sur leurs réseaux respectifs selon les conditions d'utilisation définies par chaque société de transport régional* choisie. Ces conditions sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de **moins de 26 ans** qui suivent un enseignement de plein exercice qui effectuent la navette:

- soit :

  de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),

- soit :

  de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), IAWM (Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand) en région germanophone, « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une

formation d'insertion professionnelle.

Attention !
Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont exclus.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MoBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, LETEC, STIB ou De Lijn.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouveau STUDENT ABONNEMENT

Au guichet :
Rends-toi au guichet de la gare de ton choix. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable et de ta Carte MoBIB* personnelle si tu en possèdes déjà une. Sans carte MoBIB*, tu peux t'en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*. Tu peux acheter ton STUDENT ABONNEMENT maximum 31 jours à l'avance.

Si ton STUDENT ABONNEMENT est payé (partiellement) par un tiers, il est nécessaire de remettre une attestation tiers payant, complétée et signée par le tiers payant.

Via sncb.be :
Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), tu achètes ton STUDENT ABONNEMENT en même temps que ta carte MoBIB* (si tu ne possèdes déjà pas une carte MoBIB*) sur laquelle ton abonnement sera chargé. Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours ouvrables si tu commandes une nouvelle carte MoBIB*) avant le début de la période de validité de ton abonnement.

Lors de l'achat de ton nouvel abonnement via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), tu peux utiliser les cartes MOBIB suivantes:
- une nouvelle carte MoBIB que tu achètes en même temps que ton nouvel abonnement ;
- une carte MoBIB SNCB existante ;
- une carte MoBIB LETEC / DE LIJN / STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Tu peux également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur sncb.be (via ton compte My SNCB).

Procédure à suivre :
- Crée ton compte My SNCB et authentifies-le en t' identifiant à l'aide de ta carte e-id (via lecteur e-id),via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de ta pièce d'identité* valable ;
- Choisis l'option « acheter un nouvel abonnement» ;
- Si il s'agit d'un abonnement tiers payant, introduis le voucher code tiers-payant communiqué par ton tiers payant. Toutes tes données de voyage seront alors remplies automatiquement ;
- Si il ne s'agit pas d'un abonnement tiers payant, choisis l'origine et la destination de ton abonnement, le type d'abonnement : STUDENT ABONNEMENT, classe, date de début de validité, la période de validité et éventuellement une combinaison avec le transport régional STIB, LETEC ou De Lijn (voir « Combinaison avec une société régionale de transport* » ci-dessous) ;
- Si tu as 18 ans ou plus, télécharge ton attestation scolaire ;
- Charges ton abonnement sur ta carte MoBIB* ou achètes une nouvelle carte MoBIB*. Dans ce dernier cas, télécharge une photo de ta pièce d'identité* valable ;
- Paiement de ton abonnement et éventuellement de ta nouvelle carte MoBIB* ;
- La nouvelle carte MoBIB* chargée de ton abonnement te sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée ;
- Tu reçois un e-mail de confirmation.

Généralités :
Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, il y a deux possibilités :

- Soit ton établissement scolaire te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée.
- Soit tu complètes tes données sur cette attestation scolaire (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école, si ton établissement scolaire ne dispose pas d'une attestation scolaire. Cette attestation peut être téléchargée sur le site de la SNCB ou est disponible aux guichets des gares.

Alternative :

En attendant ton attestation scolaire ou lorsque ton attestation scolaire n'est pas encore valable mais que l'inscription aux cours de l'année académique est définitive, une alternative à l'attestation scolaire est possible : l'attestation d'inscription est acceptée.

Une fiche d'inscription avec bulletin de versement n'est pas acceptée étant donné qu'il ne s'agit pas d'une inscription définitive. Après le paiement du droit d'inscription, tu reçoit un document officiel valant « attestation scolaire ».

Remarques :

- Tu peux aussi demander un STUDENT ABONNEMENT pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- La validité de ton abonnement lié à la Carte MoBIB est limitée à 1 an.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2026 – 2027), elle est valable jusqu'au 31/08/2027 inclus. Un nouveau STUDENT ABONNEMENT sur ta Carte MoBIB pourra donc être émis jusqu'au 31/08/2027 inclus, pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
  Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2026 - 15/09/2027), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Un nouveau STUDENT ABONNEMENT sur ta Carte MoBIB pourra donc être émis jusqu'au 15/09/2027 (dans l'exemple donné) pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.

Combinaison avec une société de transport régionale

Tu peux combiner ton abonnement avec les suppléments de transport régional : LETEC/STIB/DE LIJN (maximum 2).

Tu achètes ton supplément de transport régional en même temps que ton STUDENT ABONNEMENT. La période de validité du supplément de transport régional est identique à la période de validité de ton STUDENT ABONNEMENT.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Achat au guichet ou à l'automate :

Un supplément de transport régional DE LIJN, STIB ou LETEC combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT est immédiatement lié à ta carte MoBIB*.

Achat via sncb.be :

- Le supplément de transport régional STIB ou LETEC combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT est automatiquement lié à ta carte MoBIB* le jour suivant l'achat. Si le jour de l'achat correspond au premier jour d'utilisation de ton abonnement, présentes d'abord ta carte MOBIB à l'automate ou au guichet avant d'utiliser les transports STIB ou LETEC.

- Le supplément de transport régional de Lijn combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT n'est pas automatiquement lié à ta carte MoBIB. Tu dois toujours scanner ta carte MoBIB à l'automate ou au guichet avant ton premier voyage avec les transports De Lijn.

Prolonger ton STUDENT ABONNEMENT

Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est annuellement nécessaire pour prolonger ton STUDENT ABONNEMENT. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- Au guichet;
- Via le site SNCB (via ton compte 'MySNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharge ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton STUDENT ABONNEMENT pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

En cas de Convention Tiers Payant, tu as également besoin chaque fois, en plus de ton attestation scolaire, d'une nouvelle Attestation Tiers payant à l'expiration de ton abonnement. Celle-ci peut être remise au guichet ou être téléchargée sur le site internet.

Prolonger la validation de ton STUDENT ABONNEMENT

Si ta validation n'est plus valable, tu peux la prolonger maximum 31 jours à l'avance.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton STUDENT ABONNEMENT.
La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date avant ton 26e anniversaire.
La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après le jour de tes 26 ans.

L'interruption entre 2 périodes de validité est autorisée.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, ton STUDENT ABONNEMENT n'est pas valable.
- Ton STUDENT ABONNEMENT est valable pour un nombre illimité de voyages sur le trajet*, dans la classe et pendant la période de validité choisis. Tu peux commencer, interrompre* ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- Durant la période de validité de ton abonnement, tu peux voyager sans restriction par l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare* de départ et de destination ou par un itinéraire alternatif*.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare* de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), ton STUDENT ABONNEMENT comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présente ta Carte MoBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si ta gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la ou des zone, sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton STUDENT ABONNEMENT est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km. La distance maximale tarifée* est limitée à la tranche kilométrique 116 +
- Le prix varie en fonction de ta classe de voyage et de la durée de la validation (1,3 ou 12 mois).
- Pour un abonnement combiné avec STIB, LETEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments régionaux (maximum 2 suppléments) s'ajoutent au prix SNCB du STUDENT ABONNEMENT. Voir « Tarifs* ».

  Supplément De Lijn : trois forfaits existent en fonction de votre âge : « moins de 18 ans », « de 18 à 24 ans inclus » et « à partir de 25 ans ».

Supplément STIB : 1 forfait unique existe, quel que soit ton âge. A la STIB, le prix est plus avantageux, il est donc préférable que tu achètes, séparément, ton abonnement scolaire STIB.

Supplément LETEC : trois forfaits existent en fonction de ton âge : un forfait de 12 à 17 ans, un forfait de 18 à 24 ans et un forfait à partir de 25 ans jusqu' à moins de 26 ans. En combinant le supplément à un STUDENT ABONNEMENT, tu bénéficies d'une réduction supplémentaire sur le forfait si tu as moins de 18 ans.

Sais-tu que chez certaines sociétés régionales, ton statut (Intervention Majorée, Familles Nombreuses) et/ou ton âge peu(ven)t te faire bénéficier de tarifs privilégiés ou du transport gratuit ? Consultez www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be pour en savoir plus. Dans ce cas, il est préférable d'acheter séparément vos abonnements : un abonnement de train à la SNCB et ton abonnement régional auprès de la société de transport régionale.

DÉTERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MoBIB

Voir fiche « Carte MoBIB* ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton STUDENT ABONNEMENT est effectué au guichet d'une gare de ton choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie qui t'empêche de quitter ton domicile (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

  SNCB Customer Services
  Service clientèle
  10-14 Bureau B-CS.6424
  Porte de Hal 40
  1060 Bruxelles

- Ton STUDENT ABONNEMENT est remboursé intégralement :
  - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance ;
  - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.

- Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un STUDENT ABONNEMENT d'1 mois n'est donc pas remboursable.

  Pour les STUDENT ABONNEMENTS de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'abonnement en fonction des mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

*voir Lexique

Exemple de remboursement pour un STUDENT ABONNEMENT avec une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	**Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours** (compter 3 mois d'utilisation)	**Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours** (compter 6 mois d'utilisation)	**Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours**
260,00 EUR	143,00 EUR	65,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Tu ne peux prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si tu disposes d'un abonnement 1eclasse, en cas d'absence d'une voiture de 1e classe ou ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande une attestation au personnel habilité de la SNCB dans votre train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmets ta demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple* (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit t'être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acquis sur présentation d'un bon de compensation ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Tu as 18 ans ou plus et tu as prolongé ton STUDENT ABONNEMENT en ligne, mais 'il s'avère qu'après quelques jours l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte. Dans ce cas, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total de ta validation t'est remboursé avant le début de ta période de validité de ta validation. Durant la période de validation, des frais administratifs* sont facturés.
- Un éventuel supplément de transport régional combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT ne peut jamais être remboursé séparément.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger le trajet et/ou la classe de ton STUDENT ABONNEMENT durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Tu peux échanger ton abonnement uniquement contre un abonnement du même type et pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de ton nouveau STUDENT ABONNEMENT. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de ton STUDENT ABONNEMENT initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité du STUDENT ABONNEMENT que tu veux échanger.
  Si la valeur résiduelle de ton abonnement initial excède le prix de ton nouvel abonnement, le solde te sera remboursé.

  Exemple : STUDENT ABONNEMENT pour 12 mois (€ 260,00) échangé après 180 jours d'utilisation : 260 - (260 x 180/365[1]) = à arrondir aux dix eurocents les plus proches ⇒ € 131,80
  Frais administratifs* : € 10,00 ⇒ €131,80 - € 10,00 = ***€ 121,80*** à déduire du montant du nouvel abonnement.
- Un éventuel supplément de transport régional combiné avec ton STUDENT ABONNEMENT ne peut jamais être échangé séparément.

[1] Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).

sncb

COMMENT PASSER DE 2e EN 1e CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un STUDENT ABONNEMENT valable en 2e classe.
- Si tu décides de voyager en permanence en première classe, tu peux changer, au guichet, la classe de la validation de ton STUDENT ABONNEMENT ou acheter une nouvelle validation en 1e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1e classe, achetez un SUPPLEMENT 1E CLASS* (Voir fiche-produit Supplément 1e classe).

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport - Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT. Présente ta Carte MoBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où tu effectues une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu effectues une interruption* de voyage, achète également un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE?**
  Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre la gare de départ et la gare de destination de ton abonnement.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
  Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et ta nouvelle destination.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
  Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de ton STUDENT ABONNEMENT.
- **D'AUTRES AVANTAGES ?**
  Tu peux bénéficier d'un tarif* avantageux aux parkings gérés par Parking SNCB.

  Si une Convention Tiers-Payant a été signée avec la SNCB, tu ne paies pas la totalité du prix de ton STUDENT ABONNEMENT. En effet, une partie ou la totalité du prix de ton STUDENT ABONNEMENT est prise en charge par le Tiers payant.

  Votre abonnement est chargé sur votre Carte MoBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte MoBIB*.

  Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, max. 4 (sauf appartenance à un même ménage*) enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.